

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 767 Modification des statuts de Paris Musées.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées approuvés par la délibération SG-2012-153 et DAC-2012-506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 ;

Vu la délibération 2019 DAC 750, en date du 19 juin 2019 portant changement de dénomination du musée du général Leclerc de Hautesclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin désormais appelé musée de la Libération de Paris – musée du général Leclerc – musée Jean Moulin ;

Vu la délibération 2019 DAC 756, des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 portant affectation des biens sis à Paris 14e, 3 et 4 avenue du colonel Henri ROL-TANGUY à Paris Musées en complément de la dotation initiale de l'établissement ;

Vu l'avis du comité technique de Paris Musées rendu le 18 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de modifier les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

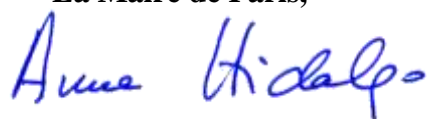
Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont modifiés l'article 1er paragraphe 2 et l'article 5 paragraphe 4 des statuts de Paris Musées.

Article 2 : Est également modifiée l'annexe aux statuts portant liste des bâtiments affectés à Paris Musées, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO